

**CONVENTION - CADRE**  
**ENTRE LA SOCIETE LYONNAISE DES EAUX FRANCE**  
**ET LA VILLE DE DIJON**

**ENTRE**

**La Ville de Dijon**, représentée par son Maire en exercice, agissant au nom et pour le compte de la Ville, en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 13 avril 2015, ci-après désignée par les termes « la Ville », d'une part,

**ET**

**La société Lyonnaise des Eaux France, S.A.S**

sise Tour CB 21, 16 place de l'Iris - la Défense Cedex 92040

représentée par son Directeur Général, Monsieur Philippe MAILLARD

ci-après désignée par le sigle «La société Lyonnaise des Eaux», d'autre part.

**PRÉAMBULE**

La Ville soutient la diversité culturelle à travers ses établissements et son accompagnement des acteurs culturels du territoire. A ce titre ont été développés les projets de rénovation du Musée des beaux-arts et d'extension de la Vapeur, scène de musiques actuelles.

La rénovation du musée des Beaux-arts, engagée par la Municipalité en 2002, a pour objectif de mettre parfaitement en valeur les collections du musée et ses bâtiments, et d'en faire ainsi un point fort de la vie culturelle à Dijon et une étape incontournable du tourisme en Bourgogne.

Le projet conçu en 2 tranches de travaux (de février 2011 à juin 2013 pour la tranche 1, puis de janvier 2016 à juillet 2019 pour la tranche 2), prévoit une articulation du projet autour de trois parcours de présentation des collections permanentes avec pour objectif de faire dialoguer architecture et collections au fil des siècles.

Par ailleurs, initié depuis plusieurs années, un projet de rénovation est lancé en 2015 au profit de la Vapeur afin de permettre à cet équipement de se moderniser, de s'adapter aux évolutions techniques et économiques de l'activité de concerts et de permettre le développement du projet artistique et culturel.

Aussi, dans un souci constant d'accompagner le développement socio économique et culturel de la cité, la société Lyonnaise des Eaux parraine de nombreuses actions.

Elle souhaite ainsi apporter son concours financier à la Ville de Dijon pour le développement des deux projets de rénovation et d'extension des établissements culturels cités préalablement.

**CECI ETANT EXPOSE, IL EST CONVENU :**

### **ARTICLE 1. OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention détermine les conditions et les modalités de l'action de mécénat par laquelle la Lyonnaise des Eaux a décidé de soutenir les projets de rénovation du Musée des beaux-arts et d'extension de la Vapeur, ces derniers pouvant bénéficier du concours financier de personnes privées, telles que des entreprises ou personnes privées, conformément à la loi n° 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat.

### **ARTICLE 2 . MECENAT**

La Lyonnaise des Eaux s'engage à apporter son aide à la Ville de Dijon selon les modalités suivantes :

Au profit de l'établissement public La Vapeur :

2015 : 400 000 €

2016 : 400 000 €

La déclinaison des contreparties pourra s'opérer avec la Vapeur entre 2015 et 2017.

Au profit du Musée des beaux-arts :

2015 : 400 000 €

2016 : 400 000 €

La déclinaison des contreparties pourra s'opérer avec le Musée des beaux-arts entre 2015 et 2020.

### **ARTICLE 3 . MODALITES D'EXECUTION DU MECENAT**

Une convention de mécénat sera signée entre la Lyonnaise des Eaux et la Ville pour le soutien de la Lyonnaise des Eaux au projet de rénovation du Musée des Beaux-arts.

Une convention de mécénat sera signée entre la Lyonnaise et la Vapeur pour le soutien de la Lyonnaise au projet d'extension de la Vapeur.

Fait à Dijon, le .....

Pour la Ville de Dijon,  
Le Maire

Pour la Société La Lyonnaise des Eaux France  
Le Directeur Général

Alain MILLOT

Philippe MAILLARD

